



Compte-rendu du Conseil Municipal du 02 mars 2020

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Jean THOREUX, Jean-Claude WAEBER, Daniel DUMONTET, Marie-Christine GRIFFON, Thierry MICHEL, Catherine PARISOT, Benoit JUGNET, Géraldine BRUYERE

Absents, excusés : Sandrine BARRAUD, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Daniel LEDUC, Thierry DELHOMME,

Animateur de séance : Annie VOUILLON

Secrétaire de séance :

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 17 février sera validé prochainement

Questions financières

➤ **Vote des budgets**

○ **Approbation des comptes administratifs 2019**

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui se retire:

- vote à l'unanimité les comptes administratifs 2019 de l'ensemble des budgets qui présentent :
 - un excédent de 229 993.08 € pour le budget général,
 - un déficit de 37 275.17 € pour le budget camping - site de loisirs du Paluet,
 - un excédent de 625 179.80 € pour le budget locaux commerciaux,
 - un déficit de 83 824.92 € pour le budget eau,
 - un excédent de 1 973.75 € pour le budget chaufferie centrale
 - un déficit de 3 552.85 € pour le budget lotissement de la Croix Mission,
 - un déficit de 34 212.76 € pour le budget Lotissement La Prasle 3
 - un déficit de 45 571.00 € pour le budget lotissement Barault
- note que, compte tenu des résultats antérieurs, la trésorerie globale de la commune, au 1^{er} janvier 2020 s'élève à 447 227.22 €
- approuve à l'unanimité les comptes administratifs sous la présidence de la première adjointe.

○ **Approbation des comptes de gestion 2019**

Le Conseil Municipal

- prend connaissance des comptes de gestion du trésorier municipal pour l'ensemble des budgets,
- les approuve à l'unanimité.

○ **Fiscalité locale**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- vote les taux des 3 taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti, taxe sur le foncier bâti), à taux constants par rapport à l'année 2019, sans augmentation :

• TH	taux 2018 : 14.266	taux 2019 : 14.266
• TF bâti	taux 2018 : 19.158	taux 2019 : 19.158
• TF non bâti	taux 2018 : 84.831	taux 2019 : 84.831

○ **Affectations résultats 2019 et budgets primitifs 2020**

Le maire présente au Conseil Municipal ses propositions 2019 pour l'affectation des résultats antérieurs, et concernant le détail des 9 budgets primitifs :

- le **budget général** de la commune s'équilibre à hauteur de 1 382 658 € en fonctionnement et 3 602 607 € en investissement ;
- celui du **camping-site de loisirs du Paluet** s'équilibre à hauteur de 290 450 € en fonctionnement et 158 375€ en investissement ;
- celui de l'**eau** s'équilibre à hauteur de 297 456 € en fonctionnement et 1 616 997 € en investissement ;
- celui des **locaux commerciaux** s'équilibre à hauteur de 138 612 € en fonctionnement et 1 571 160 € en investissement ;
- celui de la **chaufferie centrale** s'équilibre à hauteur de 214 617€ en fonctionnement et présente un suréquilibre de 110 279 € en investissement ;
- celui du **lotissement de la Croix Mission** s'équilibre à hauteur de 229 909 € en section de fonctionnement et de 184 152 € en section d'investissement
- le **budget lotissement La Prasle 3** s'équilibre à hauteur de 303 070 € en fonctionnement et 139 875 € en investissement ;

- le **budget lotissement Barault** s'équilibre à hauteur de 151 007 € en fonctionnement et 72 353 € en investissement.
- le **budget lotissement La Paluet** s'équilibre à hauteur de 2 736 855 € en fonctionnement et 0 € en investissement.

Après avoir obtenu réponses aux questions, demandes de précisions ou d'informations relatives aux projets 2020 et aux recherches de financements, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les 8 budgets primitifs.

➤ **Poursuite des consultations et montant des emprunts à prévoir**

Le Maire indique au conseil municipal la nécessité d'avoir recours à l'emprunt :

- sur le budget eau afin de financer et poursuivre les travaux de renouvellement des réseaux qui permettront, à terme, de limiter les fuites et d'optimiser l'utilisation de l'eau produite.
- sur le budget général dans le cadre des opérations lancées : aménagement centre-bourg, réhabilitation école maternelle et ensemble immobilier ...

Il précise avoir rencontré la banque des territoires, dans un premier temps qui propose des taux d'intérêt intéressants.

Le conseil municipal :

- décide de terminer l'analyse des budgets afin de déterminer les enveloppes nécessaires
- demande au Maire de bien vouloir solliciter d'autres organismes bancaires et l'autorise à lancer la consultation

➤ **Subventions aux associations 2020**

Le conseil municipal, en soutien au tissu associatif local, actif et dynamique, étudie les analyses et propositions présentées par Jean-Claude WAEBER et :

- vote les attributions de **subventions aux associations** pour l'exercice 2020 tant au plan du fonctionnement que des projets et actions engagés comme suit :

- UCIA		1 000.00 €
* Subvention de fonctionnement		1 000.00 €
* Participation à la parution du Matour'info (1 300€ x 4 trimestres, soit 5 200€)		
* Fourniture de plaques millésimées pour le concours agricole de la foire exposition (sur présentation de facture)		
- Pompiers		660.00 €
* Subvention de fonctionnement		500.00 €
* Clique		160.00 €
- Foyer rural		1 000.00 €
- Cinématour		1 000.00 €
- Club amitié loisirs		350.00 €
- Amicale des secrétaires de mairie		30.00 €
- Chorale Matour de chant		500.00 €
- Les amis du manoir		1 600.00 €
* Subvention de fonctionnement		1 000.00 €
* Participation au voyage annuel des bénévoles (forfait 600€)		600.00 € (sur justificatif)
- Amicale des donneurs de sang		500.00 €
- MATOU'RUN		1 000.00 €
* Subvention de fonctionnement		800.00 €
* Subvention exceptionnelle (achat de matériel)		200.00 €
- OTSI		
* Mise à disposition de moyens et personnel pour l'organisation du marché de Noël		
- La souris verte		800.00 €
* Subvention de fonctionnement		500.00 €
* 8 décembre		300.00 €
- Jazz Campus		1 750.00 €
- Cœurs et crampons		400.00 €
- MATOUR-TENNIS CLUB		1 000.00 €
* Subvention de fonctionnement		500.00 €
* Subvention exceptionnelle (tournoi)		500.00 €
- MARPA		200.00 €
* Cadeau de fin d'année, sur présentation de justificatif		200.00 €
• alloue un crédit de fonctionnement , sur présentation de factures et justificatifs, à hauteur des sommes indiquées à :		
- Bibliothèque municipale		2 800.00 € (arrondi)
* Fonctionnement (2.00€ x 1119 habitants)	2 238.00 €	
* Recettes 2019		574.00 €
- Ecoles primaire et maternelle		11 346.00 €
* Crédit de fonctionnement (70€00 x 129 élèves = 9 030.00€)	9 030.00 €	
* Crédit d'investissement (20€00 x 129 élèves = 2 580.00€)	2 580.00 €	
* Participation RASED (1€50 x 129 élèves = 193.50€)	193.50 €	
• Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.		

➤ **Gratuités aux associations**

Le conseil municipal, sur propositions de la commission "Accueil, Animation et Tourisme", décide d'octroyer les gratuités aux associations suivantes, pour l'année 2020, en prévoyant :

- * l'application pour l'année 2020 seulement lorsque cela est spécifié,
- * leur reconduction tacite pour les années à venir lorsqu'elles sont accordées pour des manifestations récurrentes, et ce, tant qu'elles ne seront pas dénoncées,
- * l'établissement d'un contrat de location, avec états des lieux avant et après la manifestation,
- * la facturation d'une prestation de ménage résiduelle, si justifiée par la nature de la manifestation organisée, ou par l'état de la salle rendue.

La mise à disposition gracieuse fait l'objet d'un encadrement général par la commune. Elle est possible pour une manifestation avec accès gratuit ayant une vocation culturelle, sociale...

Lorsque l'organisateur facture une entrée ou une prestation, la salle est payante au tarif en vigueur.

Une approche intermédiaire peut être envisagée en cas de prise de risque, d'innovation, d'évènement particulier...

Cinéma

- Salle de cinéma pour les projections, ménage à la charge de la commune

Amicale des donneurs de sang

- Salle d'animation du CART + cuisine, pour les collectes de sang,

UCIA :

- Pavillon + Chapiteau – 03/05/2020

La souris verte

- CART – 22-02-2020 (carnaval)
- Pavillon + chapiteau – 20/06/2020 (après-midi + soirée - Kermesse)

MATOU'RUN

- Chapiteau + pavillon – 09/05/2020 (Marathon)
- Chapiteau + pavillon – 20/09/2020 (Foulée Matourine)
- Pavillon – 31/12/2020

JAZZ CAMPUS

- Pavillon – du 13 au 22/08/2020
- Barnum les 15 et 22/08/2020
- CART + cuisine + salle de musique du 14 au 20/08/2020
- Salle de cinéma – 15 et 22/08/2020

Manoj

- Salle de cinéma pour la tenue de son assemblée générale 14/03/2020
- CART : 10 ans de manoj 19/09/2020

Rallye

- CART + pavillon les 16-17-18-19 juillet 2020

Collège ST Cyr (association parents d'élèves)

- CART Bal gratuit – 03/07/2020

Ecole de musique

- Salle de musique : 24/01/2020 + deux dates en avril + deux autres concerts
- Salle polyvalente : 19/05 et 13/06/2020 (concert et grand bal)

Ecoles primaire et maternelle

- Stage cirque

Reconduit la mise à disposition gratuite du pavillon de la Maison des Patrimoines, lors de l'organisation, dans le parc, de grandes manifestations ouvertes au public.

Travaux et projets en cours

➤ **Projet maison de santé pluridisciplinaire**

- Travaux supplémentaires

Thierry MICHEL informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réviser par avenants le lot n°01 Terrassement généraux VRD et le lot n°02 gros œuvre concernant la réhabilitation de l'ancienne cure en maison médicale, selon les propositions du cabinet d'architecte Mirelle ROULLEAU, Maître d'œuvre de l'opération, qui préconise :

- lot n° 01 : Terrassement généraux VRD - SARL VOUILLON - Avenant n°1 - Remblaiement d'un bassin – Montant de l'avenant **1 264.76 € HT**
- lot n° 02 : Gros œuvre – SAS MORAISS - Avenant n° 3 - Réalisation de réservation dans agglomération à banche, y compris réalisation de linteau béton – Montant de l'avenant **1 600 € HT,**

Le conseil municipal :

- accepte les travaux supplémentaires répartis comme suit :

Lots	Désignation	Entreprises	Marché initial € HT	Montant marché suite avenants déjà validés	Montant de l'avenant	Marché après avenants
01	Terrassement généraux VRD	VOUILLON SARL	53 925.07 €	-	1 264.76 €	55 189.83 €
02	Gros œuvre	SAS MORAIS	420 000.00 €	430 828.22 €	1 600.00 €	432 428.22 €

- Charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile.

- o Baux dentistes

Thierry MICHEL indique au conseil municipal qu'un couple de dentistes a confirmé son installation dans la maison de santé.

Il prévient que des travaux supplémentaires, liés à la reprise des travaux engagés trop rapidement alors que le plateau devait rester « brut » et pour adapter les locaux à leur activité professionnelle, seront pris en charge dans le cadre du marché par la commune et pour partie supportés par les dentistes pour gagner en temps et efficacité :

Travaux supplémentaires :

- Connect 7002,91€ HT
- Duclut 6518,29 HT
- Laforêt 7208,14€ HT
- Laffay 3418€ HT
- Connect 2668,21 € HT à la charge des dentistes

Les avenants seront présentés lors d'un prochain conseil et les travaux réalisés pour le compte des dentistes feront l'objet d'une convention spécifique.

Il présente le projet de bail, indispensable au lancement de leur activité, qui est élaboré sur les bases proposées à l'ensemble des professionnels de santé.

Le conseil municipal :

- accepte les travaux supplémentaires rendus nécessaires par l'accueil d'une activité de cabinet dentaire,
- confirme la part qui sera mise à la charge des dentistes,
- valide le projet de bail présenté,
- charge le Maire de mener à bien ces décisions et l'autorise à signer toute pièce utile, en particulier le bail.

➤ **CART**

- o Relation utilisateurs

Le Maire informe le conseil municipal de difficultés rencontrées lors de l'utilisation des salles du CART : présence de fumeurs dans la salle, non-respect du niveau sonore, installation de la sono dans la grande salle, remarques désobligeantes sur l'équipement de la salle...

Face à ces problèmes, le conseil municipal charge le Maire d'adresser un courrier à l'association concernée et de rencontrer l'animateur de la soirée afin de clarifier l'utilisation des équipements, les réglementations sonores ...

➤ **Aménagement centre bourg**

- o Attribution des marchés de travaux

Le Maire

- rappelle au conseil municipal l'avis d'appel à la concurrence publié sur le journal de Saône et Loire le 29 novembre 2019 ainsi que la mise en ligne le 26 novembre 2019 sur la plateforme Dematis, e-marchespublics.com sous le numéro de référence 680482 et sur le site matour-et-région.e-marchespublics.com, pour les travaux de l'aménagement des espaces publics du centre bourg, dans le cadre d'une procédure adaptée R2123-1 1^e du code de la commande publique.
- rappelle que ce marché est alloué en 5 lots et que la date limite de remise des offres était fixée au 23/12/2019 à 12h00.
- informe le conseil municipal qu'une négociation a été engagée pour l'ensemble des candidats des différents lots conformément aux dispositions du règlement de la consultation.
- présente au conseil municipal le rapport d'ouverture et d'analyse des offres effectué par le Maître d'Œuvre et validé par la commission qui a effectué le jugement des propositions et retenu les entreprises ayant présenté les offres considérées les plus avantageuses et conformément aux critères énoncés dans le RC
- indique qu'une nouvelle consultation a eu lieu pour le lot 2 serrurerie, ne faisant dans un premier temps l'objet d'aucune offre
- indique que lot 5 est déclaré sans suite

Le conseil municipal :

- Entérine les propositions de la commission d'ouverture des plis aux montants présentés avec les tranches optionnelles.

Lots	Désignation	Estimation du marché Montant HT	Entreprises retenues	Marché de base	Tranche optionnelle	Marché de base + tranche optionnelle HT
1	Travaux VRD	1 096 000 €	THIVENT	795 000.00 €	T1 = 17 500€ T2 = 12 500€	825 000.00 €
2	Travaux de serrurerie	112 000 €	JONDEAU	91 176.50 €		91 176.50 €
3	Travaux de maçonnerie	98 000 €	SARL VOUILLON	75 517.73 €		75 517.73 €
4	Travaux d'espaces verts	89 000 €	ID VERDE	66 217.50 €	T1 = 10 735€	76 952.50 €
5	Travaux entretien espaces verts					Sans suite
			Total HT	936 735.23 €	40 735 €	1 068 646.73 €

- valide les montants du marché, à ce jour, avec tranches optionnelles comprises, à hauteur de **1 068 646.73 € HT**.
- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile.

➤ **Lion d'or**

- Evolution Bail Emphytéotique vers une vente du bâtiment

Le Maire informe le conseil municipal de différentes difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette rénovation en partenariat avec l'OPAC, en charge de la réhabilitation du "lion d'or", dans le cadre de l'élaboration du bail emphytéotique avec la commune.

Certains aspects réglementaires, en particulier la mise en concurrence préalable à l'élaboration d'un Bail Emphytéotique, rendent la procédure difficile à mettre en place. Il précise que l'OPAC envisagerait de se porter acquéreur du tènement (bâtiment et terrain) pour pallier cette situation.

Le Maire informe le conseil municipal que compte tenu de la proposition de l'OPAC d'envisager de se porter acquéreur du bâtiment du "lion d'or" et du terrain, il a consulté le service des domaines afin d'avoir une évaluation de ces biens.

Il présente le résultat en précisant que le service, compte tenu de la diversité des biens à évaluer, a réalisé trois avis :

- hôtel désaffecté (AB 142-143) : 25 500€
- terrain à bâtir (AB 125p-413p-712p-714p) 15 000€
- appartement (AB 125) 49 900€
- TOTAL 90 400€**

Le conseil municipal

- accepte de vendre à l'OPAC de Saône et Loire le tènement : bâtiment du "lion d'or" et terrain
- charge le Maire de négocier le montant de la vente au mieux des intérêts de la commune.

➤ **Chaufferie**

- Revalorisation vente de chaleur

Thierry MICHEL rappelle au conseil municipal que la collectivité vend de la "chaleur" par le biais du réseau "chaufferie bois" de la commune. Il indique que depuis 2014 le montant de l'abonnement et du MWh n'a jamais été revalorisé. Il présente diverses possibilités.

Le conseil municipal :

- décide de revaloriser les tarifs de fourniture de chaleur comme suit :
 - augmentation de 3% pendant 3 ans soit pour 2020:
 - R1 : 45€19 HT/MWh consommé (soit 0.04519 HT/kWh consommé)
 - R2 : 66.63 TH/kW souscrit

➤ **Rénovation école maternelle**

- Demandes de subvention

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du conseil départemental indiquant que le dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projets 2020 d'aides aux territoires sera présenté à la commission du 13 mars prochain pour une attribution à hauteur de 25 000€.

➤ **Vente/échange avec copropriété Commune/VIDEIRA/TOMASI**

Le Maire rappelle que, dans le cadre de l'échange avec Mme Béatrice COMBIER et la commune, une bande de terrain appartenant à la copropriété « Commune/VIDEIRA/TOMASI » est impactée par le projet.

Il indique qu'il a obtenu l'accord des copropriétaires pour vendre à Mme COMBIER cette petite surface cadastrée AB 717 de 0.3 ca.

Le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à convoquer l'assemblée générale de la copropriété " Commune/VIDEIRA/TOMASI" ayant pour ordre du jour la vente d'une parcelle de terrain cadastrée n° AB 717 de 0a 03ca, constituant une partie commune de la copropriété, pour l'euro symbolique, à Mme Béatrice COMBIER et le modificatif du règlement de copropriété pour changement d'assiette cadastrale,
- d'autoriser le Maire à participer à cette assemblée générale et voter pour la cession à Madame COMBIER et le modificatif du règlement de copropriété compte tenu du changement d'assiette de la copropriété (parcelle AB 716)
- de réhabiliter la parcelle de la copropriété "Commune/VIDEIRA/TOMASI" située au cœur de l'aménagement de l'espace public
- de charger Mes SAULNIER/SIRE-TORTET de préparer le dossier pour permettre à la copropriété de régulariser cette décision
- que les frais liés à la vente et au bornage seront à la charge exclusive de la commune et que l'acte sera régularisé en l'étude de Mes SAULNIER/SIRE-TORTET, notaires à MATOUR
- de charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et de l'autoriser à signer toute pièce utile

Commissions

➤ **Commission tourisme**

○ **ZLP**

- *Questions diverses*

Annie VOUILLON Informe l'assemblée de l'installation de la société AQUADIS sur les lieux le 23 mars prochain et de l'arrêt maladie du responsable "accueil et tourisme".

➤ **Commission école cantine**

- Ecoles : rencontre sportive 16/04/2020

Le Maire informe le conseil municipal de la demande du conseiller pédagogique EPS de l'Inspection de l'Education Nationale, d'autorisation d'organiser dans la commune, une rencontre sportive scolaire, sous la forme d'un record de l'heure, le jeudi 16 avril 2020, le matin, de 9h00 à 12h00. (Report le mardi 19 mai en cas de mauvais temps). Les écoles de MATOUR recevront les élèves des écoles de CLERMAIN, BRANDON, DOMPIERRE et TRAMBLAY et l'animation se déroulera sur le pourtour de l'étang.

Questions diverses

➤ **Adressage**

Annie VOUILLON informe le Conseil Municipal de l'avancée du dossier concernant l'adressage.

Elle précise que le découpage des voies est terminé et que les dénominations définitives sont à prévoir.

Le conseil municipal décide de reporter cette mission à un prochain conseil avec la création d'un groupe de travail.

➤ **Demande d'autorisation d'occupation du domaine public**

Le Maire informe le Conseil Municipal de diverses demandes d'occupation du domaine public pour des commerces ambulants dans le cadre de leur activité de vente de produits alimentaires.

Les décisions sont reportées à un prochain conseil.

➤ **Promotion du covoiturage déplacements domicile, travail**

Le Maire indique à l'assemblée que la communauté de communes souhaite promouvoir le covoiturage pour les déplacements domicile travail.

Afin d'avancer sur ce dossier, elle sollicite la collectivité pour recenser les salariés travaillant à plus de 10 km de leur domicile.

Un groupe de travail sera mis en place par le nouveau conseil.

➤ **Liste des toitures projet photovoltaïque**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la sollicitation de la Communauté de communes, dans le cadre de sa mission TEPOS, afin de recenser les toitures des bâtiments communaux, places et espaces publics... pour lesquels une étude de faisabilité serait envisageable en vue de l'installation d'une production électrique photovoltaïque.

Un groupe de travail sera mis en place par le prochain conseil.

➤ **Feux d'artifice**

Jean Claude WAEBER présente à l'assemblée le devis de la société ARSOTEC, spécialisée dans les spectacles pyrotechniques, en vue d'organiser l'animation de la fête de la piscine du 14 août prochain.

Il précise qu'une augmentation de 38€ est pratiquée par rapport à 2016, pour la même prestation.

Le conseil municipal, décide :

- d'accepter le devis de feux d'artifice proposé par la société ARSOTEC, pour un montant HT de 3 741.32 € (soit 4 489.58 TTC)
- de charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et en particulier de signer le bon de commande

➤ **Consultation location imprimantes**

Thierry IGONNET informe le conseil municipal que le contrat de location des imprimantes, auprès de la société Rex Rotary, arrive à son terme le 19 décembre prochain. L'actuel contrat n'étant plus du tout adapté, contrat sous forme de forfait avec dépassement important lors de copies supplémentaires, une consultation sous forme de devis a été réalisée auprès de 3 prestataires.

- La société Rex Rotary propose une maintenance et un volume de copie en noir et blanc de 35 000 pages et 30 000 couleurs pour un montant de 3 300€ HT par trimestre ; en cas de dépassement le coût copie supplémentaire pour le noir et blanc est de 0.004€ HT et pour la couleur 0.04€ HT
- La société IMAGE Laser propose une maintenance à 882€ HT par trimestre et une facturation au réel des copies soit 1 340€ HT pour une estimation de 35 000 copies noir et blanc et 30 000 couleurs ; soit 2 222€ HT au trimestre ; le coût d'une copie noir et blanc est 0.004€HT et 0.04€ HT couleur
- La société Votre Bureau propose une maintenance à 990€ HT par trimestre et une facturation au réel des copies soit 992.50€ HT pour une estimation de 35 000 copies noir et blanc et 30 000 couleurs ; soit 1 982.50 € HT au trimestre ; le coût d'une copie noir et blanc est 0.0035€HT et 0.029€ HT couleur ;

L'offre économiquement la plus avantageuse est la proposition de la société Votre Bureau. Afin de limiter les dépassements occasionnés par l'actuel contrat avec Rex Rotary, Votre Bureau propose de mettre à disposition gratuite sans frais de maintenance un copieur au sein du secrétariat et une facturation au réelle des copies d'un montant unitaire de 0.0035€ HT en noir et blanc et de 0.029€ HT pour la couleur.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de l'adjoint au Maire, à l'unanimité,

Le conseil municipal :

- Accepte la proposition de la société Votre Bureau pour une maintenance à 990€ HT par trimestre et une facturation au réelle des copies d'un montant unitaire de 0.0035€ HT en noir et blanc et de 0.029€ HT pour la couleur
- Charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile.

Informations diverses

- Diagnostic par hélicoptère des réseaux EDF "
- Bulletins municipaux de St Pierre le Vieux et SERRIERE
- Météo janvier 2020

Séance levée à 23h30

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : date non déterminée, suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020
